

Ce revenu était partagé en 19 portions $\frac{1}{4}$, savoir 13 portions pour les chanoines (7 compris le prieur qui comptait pour deux), 3 portions pour 4 hebdomadiers et 3 portions $\frac{1}{4}$ pour 8 prieurés. La part pour chaque chanoine était donc de 744 livres.

Nota - La mense du Chapitre du Abas a subi dans le cours des âges bien des modifications. On lit par exemple dans le *Chronicon Vagatense* (*Arch. Hist. de la Gironde*, t. xv), Gallardus. - *ex auctoritate facta est compositio de proprietate ecclesie Sancte Marie de Castro - Glosio, inter capitulum Vagatense et capitulum de Abano et inter eodem facta est quedam hospitalitatis et sufragiorum confederatio, anno 1191* et dans une charte donnée par Arnaud de Novinha, évêque d'Agde, le 16 novembre 1216: *De ecclesia... Sancte Marie (de Gontaldo) dicimus quod ecclesia de Abano in perpetuum remaneat et juxta similiter parochialis...* (*Petit Cartulaire de la Garonne*, p. 213, col. 1 et p. 334, col. 2-1). On ne sait ni quand ni comment ces possessions, comme bien d'autres sans doute, ont échappé au Chapitre du Abas.

6) Le bas-choeur. - Il y avait 4 hebdomadiers et 8 prieurés formant deux corps distincts et ayant leur mense séparée. Les hebdomadiers prenaient sur la mense capitulaire 3 portions et les prieurés 3 portions $\frac{1}{4}$. Abais par un décret de réduction rendu quelques années avant la Révolution, l'évêque de Condom réduisit à 9 le nombre de ces bénéficiaires, réunit les deux corps en un seul sous le nom de bas-choeur et confondit en même temps les deux mensures. Le revenu total était en 1490 de 6226 livres 7 sols 2 deniers, la part pour chacun des titulaires était de 696 livres 8 sols. Le service consistait à servir les chanoines à l'autel et à chanter et à pendant les offices. Le chanoine de semaine nommait à ces petits bénéfices.

Nota - Voir sur la Collégiale du Abas, *Conseils du roi*, arch. Nat. O, 644.

b) Les chapellemies. - La plus importante des chapellemies du Abas, sous le vocable de St Jean Baptiste, était fondée et desservie dans l'église de St Jean de Pompejac. Cette église qui portait le nom gallo-romain de la ville s'élevait sur la place en face de l'église collégiale. Le 14 novembre 1348 Abais del Baur en exécution des dernières volontés de son père Olivier del Baur, y avait fondé une chapelle. (*Arch. de la Gironde*, t. 1844) De temps immémorial elle était sous le patronage de la noble famille de Castes qui y avait sa sépulture. En 1290 elle fut déclarée bien national malgré les protestations du marquis de Castes qui y avait fait pour 12000 livres de réparations et qui la revendiquait comme sa propriété personnelle. (*Mém. du District de Commenes*, 30 mars 1791 et du Département, 26 février 1793). Après avoir servi le club pendant la Révolution elle fut vendue le 14 juin 1802. Elle avait été ainsi désignée sur l'affiche: "Chapelle St Jean, dans la ville du Abas, carrée avec un grand portail s'ouvrant sur la place ou rue publique, de 16 mètres de long, 6 de large et 6 $\frac{1}{2}$ de haut, revenu: 88 francs, capital 840 francs. Elle a été démolie dans la suite et une maison particulière a été bâtie sur son emplacement. Le bénéfice qui y était attaché était à la nomination de la famille de Castes et à la collation du chapitre. Sa dotation comprenait une petite bâtime, une pièce de terre labourable et un jardin, le tout de 28 cartrats, à la Garrigue, dans la paroisse de St Germain, juridiction de Commenes, estimé 9000 livres et affermé 336 livres et une paire de chapons. (*Biens Nat. Gironde*). -

Le *Pouillé Lagutère* contient un rôle des chapellemies désignées dans l'église du Abas en 1681. Ces fondations mériteraient plus